CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPSECRET

Compte rendu de réunion

Du 12 Avril 2016

Etaient Présents: M. DESGRIPPES Gérard, Mme DENIS Martine, M. FOURRÉ Gérard, Mme LEVEILLÉ Francine, M. MAZZAROLO Dominique Absent excusé donne pouvoir à M. Roussel, GANDON Claude, Mme BOHERE Céline, M. RICHARD Gaétan, DUVAL Thierry Absent excusé donne pouvoir à M Denis, M MALHERBE Michel, Mme MAUCLAIR Sylvie Absente excusée en début de séance donne pouvoir à M. Fourré, M. LEPOURCELET Michel, Mme JOURDAN Chantal, M. ROUSSEL Patrick, Mme BUREL Michèle.

Secrétaire de séance : Mme BUREL Michèle

I. Annonces

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h et passe à l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 Février 2016, à la majorité.

L'Ordre du jour est le suivant :

- ❖ Renouvellement Contrat CAE
- ❖ Marché du Lot3 pour le Lotissement Bocager
- Demande de Réserve Parlementaire pour travaux de la Chapelle Du Cerisier
- ❖ Admission en non-valeur
- ❖ Modification de la compétence tourisme CdC Du Domfrontais
- ❖ Transfert de compétence au SE61 pour borne de recharge pour Véhicules Electriques
- ❖ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Demandes de Droits de Préemption
- ❖ Approbation du Compte Administratif 2015 : Commune Assainissement Lotissement
- Approbation du Compte de Gestion 2015 : Commune Assainissement
 Lotissement
- ❖ Affectation des Résultats 2015 : Commune Assainissement Lotissement
- ❖ Vote des quatre taxes 2016
- ❖ Vote du Budget Primitif 2016: Commune Assainissement Lotissement
- ❖ Vote des Subventions « Associations »
- Informations Diverse
- Questions diverses

II. Discussion

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que pour le remplacement du poste d'adjoint administratif principal,

Ce dernier propose de renouveler le contrat « CAE » de 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} Avril 2016, pour une durée d'un an.

Vu la loi n° 2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire DGEFP n° 2010-25 du 20 décembre 2010 fixant la programmation des contrats aidés en 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, accepte de renouveler le contrat « CAE » de 35 h et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et par conséquent à percevoir l'aide de l'Etat.

Marché du Lot3 pour le Lotissement Bocager,

Désignation de l'entreprise pour le Lot 3 : Espace verts, mobiliers urbains et jeux, concernant les travaux d'aménagements du lotissement bocager et de l'entrée de l'école.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres et après la phase de négociation avec les trois premiers (article.4.2.3 du RC) c'est l'entreprise OXALIS qui a été retenue pour un montant total HT de 88 422.08 soit 106 106.50 TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **4 votes contre, adopté à la majorité**, accepte l'offre de l'entreprise OXALIS pour le Lot 3 d'un montant total HT de 88 422.08 soit 106 106.50 TTC, pour l'aménagement du lotissement bocager et de l'entrée de l'école et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation des travaux.

Demande de Réserve Parlementaire pour travaux dans la Chapelle Du Cerisier

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il prévoit, pour l'achèvement des mises en couleurs du fond et des 3 statues par une artiste de proximité.

Le coût de cette opération s'élève à 4 280 € TVA non applicable.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Sénateur Nathalie GOULET et lui demander une réserve parlementaire pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **4 votes contre, adopté à la majorité,** sollicite une réserve parlementaire auprès du Sénateur Nathalie GOULET.

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables à l'assainissement pour 161.57 € pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, accepte l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables pour la somme de 161.57 € pour l'exercice 2015.

Modification de la compétence tourisme CdC Du Domfrontais

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que la CDC de Domfrontais exerce dans le cadre du tourisme une compétence sur les circuits de randonnée et libellée actuellement comme suit : les chemins pédestres, équestres et VTT intercommunaux, situés sur le territoire de la Communauté de Commune du Domfrontais et répertoriés dans les plaquettes « Au fil des chemins à VTT Andaines et Domfrontais», « Au Fil des chemins à pieds, à cheval, à VTT Andaines et Domfrontais », ainsi que le Parcours du Bocage. Toute nouvelle création de chemin pédestre restera de la compétence des communes.

Par délibération du 11 Décembre 2014, le conseil Communautaire a décidé de prendre en charge, en tant que maître d'ouvrage, la réalisation du nouveau topoguide des randonnées pédestres. 8 circuits de randonnée ont été sélectionnés pour figurer dans ce topoguide en fonction de leur qualité, leur intérêt et leur demande. Parmi ces circuits, 4 ont fait l'objet d'une demande de labellisation d'itinéraires de randonnée pédestre auprès du Comité Départemental de la randonnée pédestre de l'Orne.

Compte tenu des engagements d'entretien de ces circuits, il convient de réactualiser la compétence concernée. Le Conseil Communautaire a décidé, par délibération di 3 Mars 2016, à l'unanimité, de modifier la compétence tourisme sur l'entretien des circuits de randonnée.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité**, de modifier la compétence tourisme exercée par la CDC du Domfrontais sur l'entretien des circuits de randonnée et libellée comme suit : les circuits de randonnée intercommunaux, situés sur le territoire de la Communauté De Commune du Domfrontais et répertoriés dans les anciennes plaquettes « Au Fil des chemins à VTT Andaines et Domfrontais », « Au Fil des chemins à pied, à cheval, à VTT Andaines et Domfrontais », dans la nouvelle plaquette « Le Pays de Domfront dans l'Orne, en Normandie, randonnées pédestres » ainsi que le Parcours du Bocage. Toute nouvelle création de circuit de randonnée restera de la compétence des communes.

20h15, Arrivé de M. LEPOURCELET Michel, 20h20, Arrivée de Mme MAUCLAIR-BOUTTIER Sylvie,

Transfert de compétence au SE61 pour borne de recharge pour Véhicules Electriques

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-37,

Vu la délibération du Comité syndical du Se61 en date du 30 juin 2015 relative à la modification des statuts du Se61 par la prise de nouvelles compétences optionnelles,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°32 en date du 27 novembre 2015 portant modification des statuts du Se61,

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 30 juin 2015, le Se61 exerce la compétence optionnelle « infrastructures de bornes de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides ».

Monsieur le Maire expose que pour bénéficier de cette prestation, le conseil municipal doit transférer cette compétence optionnelle au sein du Se61. Il précise que dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations restent la propriété du Se61.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- de transférer au Se61 la compétence optionnelle « infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ». ;
- d'inscrire chaque année au budget communal les dépenses liées au fonctionnement de ce service et de donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au Se61 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire lit l'arrêté préfectoral portant projet du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalisé propre issu de la fusion de la Communauté De Communes du Domfrontais et de la Communauté De Communes du canton de Tinchebray.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 votes contre, adopté à la majorité.

Demande de droit de préemption de la parcelle AA N° 22 « 11 place du vieux marché » :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la vente de l'immeuble sis « 11 place du vieux marché », cadastré AA N° 22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, n'exerce pas son droit de préemption sur ce bien.

Assainissement: Approbation du Compte Administratif 2015:

Monsieur le Maire se retire. Madame BUREL Michèle prend la présidence.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 de l'Assainissement qui présente un excédent d'exploitation de l'exercice de 3 337.70€ et un excédent cumulé de 1 547.14€ ; un déficit d'investissement de l'exercice de 4 712.80€ et un excédent cumulé de 4 957.91€.

Assainissement : approbation du Compte de Gestion 2015 :

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Assainissement : affectation des résultats 2015 :

Après avoir entendu le compte administratif 2015 approuvé ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice de 3 337.70 € et un excédent cumulé de 1 547.14 € ; un déficit d'investissement de 4 712.80 € et un excédent cumulé de 4 957.91 €.

Sachant qu'il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 001 excédent d'investissement 4 957.91 €
- au compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 1 547.14 €.

Assainissement : vote du Budget Primitif 2016 :

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 33 180.14 € en section d'exploitation et à 123 207 € en section d'investissement.

Approbation du Compte Administratif 2015 du Lotissement :

Monsieur le Maire se retire, Mme BUREL Michèle prend la présidence.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 du Lotissement qui présente ni excédent ni déficit en section de fonctionnement et qui présente un excédent de l'exercice de 19 289 € et un excédent cumulé de 0 € en section d'investissement.

Approbation du Compte de Gestion 2015 du Lotissement :

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2015 du Lotissement :

Après avoir entendu le compte administratif 2015 approuvé ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat d'investissement et de fonctionnement de

0 €,

Sachant qu'il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas affecter de résultat.

Vote du Budget Primitif 2016 du Lotissement :

Après en avoir délibéré, à la majorité, 4 contre, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2016 du Lotissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 653 802 € en section d'exploitation et en section d'investissement.

Approbation du Compte Administratif 2015 de la Commune :

Monsieur le Maire se retire. Madame BUREL Michèle prend la présidence.

Après en avoir délibéré, à la majorité, 4 contre, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 de la Commune qui présente un excédent d'exploitation de l'exercice de 144 781.19 € et un résultat cumulé de 736 895.89 €; un déficit d'investissement de l'exercice de 168 335.50 € et un déficit cumulé de 215 715.95 €.

Approbation du Compte de Gestion 2015 de la Commune :

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2015 de la Commune :

Après avoir entendu le compte administratif 2015 approuvé ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice de 144781.19€ et un résultat cumulé de 736895.89€; un déficit d'investissement de l'exercice de 168335.50€ et un déficit cumulé de 215715.95€,

Sachant que les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 37 720 € et les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 1 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 001 déficit d'investissement reporté : 215 715.95 €
- au compte 1068 affectation : 251 635.95 €

- au compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 485 259.94 €.

Taux d'imposition des quatre taxes 2016 de la Commune :

Monsieur le Maire propose le maintien des taxes malgré la baisse de la Dotation de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, maintient les taux d'imposition des taxes proposés pour 2016 à savoir :

- Taxe d'habitation : 17,61 %
 - Foncier bâti : 14,07 %
 - Foncier non bâti : 31.28 %,
 - C.F.E. : 14.50 %.

Vote du Budget Primitif 2016 de la Commune :

Après en avoir délibéré, à la majorité, 4 contre, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 106 237.94 € en section d'exploitation et à 685 559.95 € en section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement : 1 106 237.94 € répartis en :

011 Charges à caractère général : 472 325.94 € soit :

60611 Eau et assainissement 2 600€; 60612 Energie-Electricité 22 500€; 60618 autres fournitures 8 500€; 60622 carburants 4 000€; 60631 fournitures d'entretien 2 000€; 60632 fournitures d'équipement 3 500€; 60633 fournitures de voirie 3 500€; 60636 vêtements de travail 900€; 6064 fournitures administratives 2 200€; 6135 locations mobilières 4 500€; 61521 terrains 9 500€; 615221 bâtiments 22 363.94€; 615228 Bâtiments publics 10 000€; 615231 voiries 178 486€; 615232 Réseaux 20 000€; 61551 matériel roulant 9 000€; 61558 autres biens mobiliers 16 000€; 6156 maintenance 10 500€; 616 1 assurance multirisques 5 267€; 6168 autres 1 461 €; 6182 documentation générale 900€; 6184 versement organismes formation 2 000€; 6225 indemnités comptable 550€; 6226 honoraires 9 000€; 6228 divers 200€; 6231 annonces et insertions 2 000€; 6232 fêtes et cérémonies 6 000€; 6236 catalogues et imprimés 6 000€; 6238 divers 200€; 6241 transports de bien 50€: 6247 transports collectifs 500€; 6251 voyages et déplacements 600€; 6256 missions 200€; 6257 réceptions 300€; 6261 frais d'affranchissement 3 200€; 6262 frais de télécommunications 5 500€; 6281 concours divers (cotisations) 2 200€; 6282 frais de gardiennage 1 600€; 63512 taxes foncières 4 300€; 63513 autres impôts locaux 500€.

012 Charges de personnel : 207 850 € soit :

6218 autre personnel extérieur 7 000€; 6332 cotisations versées au FNAL 150€; 6336 cotisation au CNFPT et CDG 3 000€; 6411 personnel titulaire 95 000€; 6413 personnel non titulaire 15 000€; 64168 CAE 20 000€; 6451 cotisations à l'URSSAF 21 000€; 6453 cotisations retraites 32 000€; 6454 cotisations aux Assedic 1 500€; 6455 cotisations assurance du personnel 9 000€; 6456 versement au FNCSF 1 000€; 6458 cotisations aux autres organismes 3 000€; 6475 médecine du travail, pharmacie 200€.

- 014 Atténuation de charges : 25 311 € imputé à l'article 73923 reversement FNGIR pour 24 011 € 73911171 dégrvt. Taxe foncière 500€ 7391172 dégrvt. Taxe habitation 700€ et 7391178 autres rest. dég. contrib. directes pour 100 €.

022 dépenses imprévues : 4 500 €.

023 virements à la section d'investissement : 306 196 €.

65 autres charges de gestion : 162 883 soit :

6531 indemnités 35 000€ ; 6533 cotisations de retraite 4 000€ ; 6534 cotis 6 000€ ; 6541 pertes sur créances irrécouvrables 100€ ; 6553 service d'incendie 20 908€ ; 65548 contributions organisme de

regroupement 85 975€; 6557 contribution au titre politique de l'habitat 900€; 6574 subventions 10 000€.

66 charges financières : 16 120€ imputés à l'article 66111. 67 charges exceptionnelles : 800€ soit :

6714 bourses et prix 500€; 673 titres annulés 100 €; 678 autres charges exceptionnelles 200€.

Recettes de fonctionnement : 1 106 237.94 € répartis en :

002 Excédent antérieur reporté : 485 259.94 €.

70 Produits des services : 49 400€ répartis en :

70311 concession dans les cimetières 1 000€; 70323 redevance d'occupation 3 400€; 70688 Autres prestations services 22 000€; 70841 aux budgets annexes 17 000€; 70878 par d'autres redevables 6 000€.

73 Impôts et taxes : 274 774 € répartis en :

7311 contributions directes 270 383 €; 73112 CVAE 4 391 €.

74 Dotations, subventions : 276 799 € répartis en :

7411 dotation forfaitaire 127 922€; 74121 dotation solidarité rurale 39 095€; 74127 dotation nationale de péréquation 50 547€; 74712 Emplois d'avenir 7 995 €; 74751 C.F.P.-CCD 28 000€; 74833 Compensation 227 € 74834 Etat – compensation exo TF 9 976€; 74835 Etat – compensation exo TH 13 037€

75 Autres produits de gestion : 20 000€ imputés à l'article 752.

76 Produits financiers : 5€ imputés à l'article 764.

Dépenses d'investissement : 685 559.95 € dont 37 720€ en report.

001 Déficit antérieur reporté : 215 715.95€

16 Emprunts et dettes : 42 286€ répartis en :

1641 emprunts 32 784€; 16811 organismes d'assurances 9 142€. 165 dépôts & cautionnement 360€.

21 Immobilisations corporelles : 337 810€ et 37 720€ en report répartis en :

2111 Terrains nus 11 000 €; 2116 Cimetière 2 670 € en report et 12 000€; 2128 autres agencements 46 274 €; 2138 Autres constructions 32 772 €; 2151 réseaux de voirie 1 812 € en report et 173 044 €; 2152 installation de voirie 22 500€; 21538 autres réseaux 33 238€ en report; 2188 autres immobilisations 2 500 €; 276348 Autres communes 89 748 €.

Recettes d'investissement : 685 559.95 € dont 1 800 € en report répartis en :

021 Virement de la section de fonctionnement : 306 196 €.

024 Produits des cessions : 89 748 € imputés à l'article 024

10 dotations, fonds divers : 287 815.95 € répartis en :

10222 FCTVA 30 408 €; 10251 Dons et legs en capital 5 772 €; 1068 Excédent de fonctionnement 251 635.95 €.

13 Subventions d'investissement : 1 800€ en report imputés à : 1328 autres 1 800 € ;

Vote des Subventions « Associations »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote des subventions pour les associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 abstentions, adoptées à la majorité,

	Propositions 2016	Décision
UNC	180,00	180,00
Club des cheveux blancs	160,00	160,00
Banque alimentaire	140,00	140,00
Association Humanitaire Champsecret	180,00	180,00
Association de sauvegarde du patrimoine	500,00	500,00 4 Abstention
Comice cantonal	80,00	80,00
APE	200,00	200,00
Comité d'animation	2000,00	2000,00
Association Le Savoir et le Fer	140,00	140,00
Solidarité Bocage	100,00	100,00
Association Le Souvenir Français	80,00	80,00
Secours Catholique	100,00	100,00
TOTAL	3860,00	3860,00

III. Questions

Madame JOURDAN à M. le Maire :

1 – « Quel a été le montant des réparations du tracteur ? Quel est le montant de la prise en charge par l'assurance ? (merci de présenter les documents à l'appui : facture et attestation d'assurance) »

Madame JOURDAN, il a déjà été posé ce genre de questions à plusieurs reprises par votre groupe, il n'est pas question de présenter des documents dans cette enceinte, vous avez refusé de participer aux informations diffusées dans le cadre des commissions, alors assumez votre position, ne comptez pas sur moi pour faire le travail en double, je n'en ai pas le temps.

Si vous mettez en doute l'honnêteté de la municipalité, j'imagine que vous savez comment faire pour vous en assurer par des voies légales.

Il est temps que vos demandes systématiques et surabondantes s'apparentant à du harcèlement cessent.

Nous sommes dans l'action et la gestion et vous êtes dans une entreprise de dénigrement et de critiques systématiques.

2 – « Quel est le montant actuel des frais d'avocat dans l'affaire des routes forestières et quel est le montant de la prise en charge de l'assurance ? (merci de présenter facture et attestation d'assurance) »

Cette affaire est en cours...

3 – « Quel est le montant de la facturation des travaux ayant eu lieu sur la route forestière de Champsecret ? » (Présentation de la facture).

Les archives ayant été déplacées, la facture vous sera présentée, lorsque nous aurons le temps de la rechercher.

4 – « Pourquoi l'association « Le champ du possible » n'a-t-elle pas été prévenue de la date de dépôt de demandes de subvention ? »

Il n'y a aucune obligation de prévenir les associations d'une date de dépôt qui n'existe d'ailleurs pas, la démarche doit venir des associations elles même, ce qu'un certain nombre d'entre-elles ont fait. Il n'existe aucun droit pour une association d'obtenir une aide financière, même si elle en a bénéficié les années précédentes. La commune n'est pas tenue de justifier pour quelles raisons elle la refuse.

5 – « Le président de l'association « Le champ du possible » a proposé d'ouvrir l'entrée du « jardin du possible » au SIVOS chargé de l'organisation des TAPS. Pourquoi le maire de la commune s'y est-il opposé alors que ce lieu permettrait l'animation d'activités gratuites et en lien avec les activités scolaires ? »

Selon le compte-rendu du blog de l'école, le PEDT qui doit être rédigé entre tous les partenaires intervenant sur les questions éducatives n'a pas été transmis aux enseignantes.

Qu'en est-il?

Un partenariat a-t-il été reconduit avec l'ARS?

Ce dossier concerne le SIVOS, je n'ai pas l'intention d'en dire plus ici, sur ce sujet.

6 - « Nous nous sommes rendus plusieurs fois à la permanence du jeudi de Monsieur Fourré, maire-adjoint chargé du personnel et des finances. Il n'a jamais été possible de le rencontrer que ce soit avec ou sans demande de rendez-vous. Quelle est la réelle mission dévolue par Monsieur le Maire à Monsieur Fourré ? »

L'organisation de la participation aux activités municipales des adjoints ne regarde que le Maire, quand à la permanence du jeudi, en dehors de vous Madame JOURDAN, je n'ai constaté aucune demande qui n'aurait pas été suivie d'un rendez-vous avec moi.

Le propriétaire du « Moulin de la forge » s'est étonné du survol d'un hélicoptère sur une partie de son domaine suite à un questionnement de Monsieur le Maire à propos d'un dépôt de terres sur sa propriété. Des photos aériennes ont été prises et lui ont été présentées par Monsieur le Maire. Quel est le coût de cette opération ?

Un hélicoptère mazette !!! Pourquoi pas un sous-marin ? Le délire et la paranoïa sont de la partie... Sans commentaire, le mieux c'est de s'adresser à la police de l'air !!!

Un chêne communal a été abattu sur le chemin de la Forge par un riverain. Quel accord a été passé ? Effectivement un chêne plus que centenaire a été abattu illégalement, le dossier est en cours avec notre assurance et un expert va être missionné pour évaluer les dommages en bois d'œuvre, de chauffage ainsi qu'un dédommagement du préjudice environnemental.

Quel est le nombre d'habitants de la commune de Champsecret répertorié au dernier recensement? Les chiffres officiels connus sont ceux communiqués par l'Etat, soit 1034 habitants population légale INSEE, 1134 population DGF comprenant les résidences secondaires

7- « Quelle est la nature du projet de chenil à l'Ermitage ? Pourquoi ne pas informer la population d'une enquête publique sur le bulletin municipal ? »

L'information donnée par la préfecture est portée à la connaissance du public par voie d'affiches et d'annonce dans les journaux.

8 – « Quand seront portées à la connaissance de la population de Champsecret les précisions sur le fonctionnement de l'organisation des voisins vigilants ? » (Nombre de quartiers, nombre et anonymat ou pas des collaborateurs du service public agissant dans le cadre de l'opération de participation citoyenne).

Le moment venu, je ne me doutais pas que vous étiez aussi pressée de voir mise en place de la participation citoyenne, pour l'instant on se satisfait de la « désinformation » fournie par le citoyen LEROY

Un récent article de la presse locale (le publicateur) faisait état des observations de Madame Madalena, animatrice du service environnement de la CCD, sur l'indiscipline des habitants qui ne respectent pas les consignes de tri.

9 - « L'animatrice trouve régulièrement des cartons ou autres déchets recyclables dans les conteneurs à ordures ménagères, de l'électroménager, du mobilier, des gravats ... » est-il écrit.

C'est la description parfaite de ce qu'on trouve régulièrement dans la benne à ordure installée à Champsecret sur la place du cimetière. En tant que Vice-président chargé de la gestion du traitement des déchets, nous vous avons déjà interpelé sur ce problème.

En tout premier lieu, il nous semble de votre devoir d'agir pour limiter ces incivilités en éliminant les bennes permanentes à grande ouverture et en informant régulièrement la population des conduites à tenir.

« J'aurai une conversation avec le dit vice-président et je ne manquerais pas de lui faire remonter vos remarques, quant aux informations fournies par la commune, elles figurent dans les bulletins et sur le site de Champsecret. »

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h30.
